

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 02/2024 du 25 janvier 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES AVEC LA SOCIETE DISPLAY MEDIA POUR LE RENOUELEMENT DE LICENCES EN MODE HEBERGE ET LA MAINTENANCE DU TOTEM DIGITAL INTERACTIF POUR L’AFFICHAGE LEGAL A LA MAIRIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 04) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu de la nécessité de renouveler la validité des licences en mode hébergé des applications DM CITY et DMC WARE ainsi que le contrat de maintenance du totem digital interactif à compter du 23 janvier 2024,

Vu la proposition financière de la Société DISPLAY MEDIA,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes règlementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de services avec la Société DISPLAY MEDIA de Périgny (17) pour le renouvellement des licences en mode hébergé des applications DM CITY et DMC WARE et la maintenance (hors casse et vandalisme) sur site du totem digital interactif pour l’affichage légal à la mairie. Le contrat est d’une durée de 12 mois au prix de :

- Licence en mode hébergé de DM CITY : 216 euros HT
- Licence en mode hébergé de DMC WARE : 216 euros HT
- Maintenance du totem : 729 euros HT

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 26 janvier 2024

Fait à Mohon le 25 janvier 2024

Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

